

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2026

Référence
2026_09_001

Objet de la délibération
Attribution d'une subvention de 300 € à la Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Confolens

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
09/09/2026

Date d'affichage
09/09/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE CONFOLENS
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 16 Septembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de FOURGEAUD Roland, Maire

Présents : M. FOURGEAUD Roland, Maire, Mmes : AUDONNET Virginie, BARDET Sylvie, BONNEAU Elodie, COURDENT Mélanie, GUYNET Sylvie, KOKOSZKA Anna, PHILIPPON Elodie, MM : BROUILLAUD Jean-Louis, GRANDCOLIN Joseph, HILLY Benjamin, JONQUET Sébastien, MARESCHAL Etienne, RIVET Pierre, VIGNAUD Sébastien

A été nommé secrétaire : M. RIVET Pierre

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention de 300 € à la Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Confolens

La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de Confolens œuvre en faveur de la formation et de l'engagement des jeunes dans le domaine de la sécurité civile et du volontariat chez les sapeurs-pompiers.

Afin de soutenir les actions menées par cette section et de contribuer à ses activités de formation et d'encadrement des jeunes, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € (trois cents euros) à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Confolens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE une subvention de 300 € (trois cents euros) à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Confolens ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/09/2026
Le Maire
Roland FOURGEAUD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2026

Référence
2026_09_002

Objet de la délibération
Engagement de la commune dans un projet d'installation d'un système de vidéoprotection

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
09/09/2026

Date d'affichage
09/09/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE CONFOLENS

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 16 Septembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de FOURGEAUD Roland, Maire

Présents : M. FOURGEAUD Roland, Maire, Mmes : AUDONNET Virginie, BARDET Sylvie, BONNEAU Elodie, COURDENT Mélanie, GUYNET Sylvie, KOKOSZKA Anna, PHILIPPON Elodie, MM : BROUILLAUD Jean-Louis, GRANDCOLIN Joseph, HILLY Benjamin, JONQUET Sébastien, MARESCHAL Etienne, RIVET Pierre, VIGNAUD Sébastien

A été nommé secrétaire : M. RIVET Pierre

Objet de la délibération : Engagement de la commune dans un projet d'installation d'un système de vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de renforcer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal, de contribuer à la prévention des actes de délinquance et de favoriser la tranquillité publique.

À cet effet, la commune a sollicité l'expertise du référent sûreté, dont le diagnostic a permis d'identifier les besoins et les préconisations relatifs à la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection.

Conformément aux conclusions de ce diagnostic, la commune souhaite engager une démarche visant à étudier et à mettre en œuvre l'installation d'un système de vidéoprotection.

Les devis relatifs à la fourniture, à l'installation et à la mise en service des équipements sont actuellement en cours d'établissement.

Le plan prévisionnel de cette opération sera établi comme suit :

- Autofinancement communal : 20% du coût de l'opération
- FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) : 80% du coût de l'opération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe de l'engagement de la commune dans un projet d'installation d'un système de vidéoprotection, conformément au diagnostic et aux préconisations du référent sûreté.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à la préparation du projet.

- **APPROUVE** le principe d'un plan de financement reposant sur une participation de 20% au titre de l'autofinancement communal et une participation sollicitée de 80% au titre du FIPD.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le 13/10/2026

Besser
levault

ID : 016-211601315-20260916-2026_09_002-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2026
Le Maire
Roland FOURGEAUD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2026

Référence
2026_09_003

Objet de la délibération
Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention relative à l'entretien, la maintenance et l'assistance technique des postes de relèvement des eaux usées et du réseau des eaux usées

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
09/09/2026

Date d'affichage
09/09/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE CONFOLENS
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 16 Septembre à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de FOURGEAUD Roland, Maire

Présents : M. FOURGEAUD Roland, Maire, Mmes : AUDONNET Virginie, BARDET Sylvie, BONNEAU Elodie, COURDENT Mélanie, GUYNET Sylvie, KOKOSZKA Anna, PHILIPPON Elodie, MM : BROUILLAUD Jean-Louis, GRANDCOLIN Joseph, HILLY Benjamin, JONQUET Sébastien, MARESCHAL Etienne, RIVET Pierre, VIGNAUD Sébastien

A été nommé secrétaire : M. RIVET Pierre

Objet de la délibération : Autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention relative à l'entretien, la maintenance et l'assistance technique des postes de relèvement des eaux usées et du réseau des eaux usées

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention signée le 12 janvier 2021 entre la commune d'Esse et la SAUR, relative à l'entretien, la maintenance et l'assistance technique des postes de relèvement des eaux usées et du réseau des eaux usées ;

Vu le projet d'avenant n° 1 ayant pour objet de prolonger la durée de la convention initiale jusqu'au 18 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de modifier la durée de la convention jusqu'à la date de fin d'intervention des services de la SAUR, à savoir le 18 juin 2026 ;

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention conclue le 12 janvier 2021 entre la commune d'Esse et la SAUR, portant prolongation de ladite convention jusqu'au 18 juin 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/10/2026
Le Maire
Roland FOURGEAUD

